

Aux présidentes et présidents
des partis politiques de
la Commune de La Tour-de-Peilz

N/réf. : 10.02.01/PAD/rc
10.02.01-2510-Scrutins-2026-03-08-Elcom-envoi-partis.docx

La Tour-de-Peilz, le 29 octobre 2025

Renouvellement des autorités communales - Législature 2026 – 2031

Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective des élections communales 2026, nous vous remercions de prendre note de ce qui suit :

1. **Les dates** des différents scrutins sont les suivantes :
 - 8 mars – Conseil communal et 1^{er} tour Municipalité
 - 29 mars – 2^e tour Municipalité
 - 26 avril – 1^{er} tour syndicature
 - 17 mai – 2^e tour syndicature
2. Nous vous transmettons, en annexe, **l'arrêté de convocation** du Conseil d'État du 22 août 2025 contenant toutes les informations relatives au déroulement des échéances électorales à venir.
3. Nous vous remettons également, ci-joint, **le dossier officiel de candidature** pour l'élection du Conseil communal et le 1^{er} tour de l'élection à la Municipalité qui auront lieu le 8 mars 2026.
4. Vos logos électroniques, **en version vectorisée**, devront nous être transmis d'ici au 8 décembre 2025.
5. **Le délai de dépôt des listes** s'étend du lundi 5 janvier au lundi 12 janvier 2026, à 12h00 précises.
6. **Le tirage au sort** des numéros de listes sera effectué le 12 janvier dès 12h30, en salle 2 de la Maison de Commune, sous la responsabilité du Greffe municipal et en présence des mandataires des partis.
7. Les **apparentements doivent être déposés en même temps que les listes** électorales, soit le 12 janvier 2026, à 12h00 au plus tard.
8. Les délais imposés par le Canton pour la fabrication des documents étant extrêmement courts, nous vous remercions, dans toute la mesure du possible, de ne pas attendre le dernier moment pour déposer listes et apparentements.
9. La Commune prend en charge **l'impression des listes** et les coûts relatifs à cette opération, jusqu'à concurrence de Fr. 2'000.- par liste pour le Conseil communal. En raison de la mise en place du bulletin unique pour l'élection à la Municipalité, la Commune prend en charge l'intégralité des frais liés à cette impression. Les bulletins sont transmis au Canton qui assure l'expédition au corps électoral, sous enveloppe officielle et nominative, le matériel devant parvenir aux destinataires le 24 février au plus tard, pour l'échéance du 8 mars.
10. La signature du **bon à tirer** des listes s'effectuera le mardi 13 janvier, entre 8h et 10h, au Greffe municipal.



11. Sur demande, la Municipalité fournit gratuitement à chaque parti **un jeu d'étiquettes** autocollantes « Tous électeurs » ou « Électeurs étrangers », non transmissible et pour usage exclusif du parti en relation avec les élections. Des exemplaires supplémentaires sont délivrés sur demande, au prix de Fr. 200.- le jeu complet, Fr. 40.- le jeu « Électeurs étrangers ».
12. Comme annoncé dans la communication N° 15/2024, la Municipalité va édicter **des prescriptions municipales concernant l'affichage politique** en désignant cinq emplacements qui correspondent à un total d'environ dix affiches par parti tous scrutins confondus. Dès lors, l'affichage hors de ces zones sera interdit. Le document vous sera envoyé prochainement et **une séance avec les responsables des partis politiques est prévue jeudi 4 décembre, à 19h, en salle 2 de la Maison de Commune**, pour échanger sur ce sujet. Vous voudrez bien agender cette réunion.

Pour toute demande ou question en relation avec les élections communales 2026, vous pouvez contacter **M. Ricardo Cachulo**, assistant administratif au Greffe municipal, ou le soussigné de droite au 021 977 01 11.

La présente correspondance et les documents y relatifs sont disponibles sur le site internet communal et vous sont également adressés par courrier électronique.

En vous remerciant d'avoir pris bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Bulletin de commande à retourner au Greffe
- Arrêté de convocation du 22 août 2025
- Dossier officiel de candidature au Conseil communal et ses 2 annexes
- Dossier officiel de candidature à la Municipalité et ses 2 annexes
- Explications : élection proportionnelle et élection majoritaire

Liste des destinataires :

- Parti socialiste et divers de gauche
- PLR.Les libéraux-radicaux
- Le Centre, plus indépendants
- Les vert'libéraux
- Les Verts
- Union démocratique du Centre
- La Tour-de-Peilz Libre

Copies : Membres de la Municipalité et Président du Conseil communal



021 977 01 11

✉ greffe@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch

Renouvellement des autorités communales pour la législature 2026 – 2031
Bulletin de commande

À retourner d'ici au 8 décembre 2025

Greffé municipal
Attn M. Ricardo Cachulo
greffe@la-tour-de-peilz.ch
CP 304
1814 La Tour-de-Peilz

Nom du parti : _____

- Jeu d'étiquettes autocollantes tous les électeurs : oui non
- Jeu d'étiquettes autocollantes électeurs étrangers : oui non

Date : _____ Signature : _____



021 977 01 11

greffe@la-tour-de-peilz.ch

www.la-tour-de-peilz.ch